Nations Unies A/58/334

Assemblée générale

Distr. générale
29 août 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 119 c) de l'ordre du jour provisoire*
Questions relatives aux droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

Situation des droits de l'homme en Afghanistan

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de soumettre aux membres de l'Assemblée générale la présente note concernant le rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan.

* * *

1. Par la résolution 57/234, l'Assemblée générale a décidé de poursuivre l'examen de la situation des droits de l'homme en Afghanistan à sa cinquante-huitième session, compte tenu des éléments nouveaux que lui fourniraient la Commission des droits de l'homme et le Conseil économique et social.

2. Par la résolution 2003/77, approuvée par le Conseil économique et social par sa décision 2003/257, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de nommer un expert indépendant, qui serait chargé d'élaborer un programme de services consultatifs visant à assurer le plein respect et la protection des droits de l'homme ainsi que la promotion de l'État de droit, et de rechercher et recevoir des informations sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan ainsi que de faire rapport à ce sujet. Quant à l'expert indépendant, il a été invité à présenter à l'Assemblée générale un rapport sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan et sur les résultats de l'assistance technique fournie dans le domaine des droits de l'homme. Mais à la mi-août 2003, l'expert indépendant n'avait pas encore été nommé. Par conséquent, il/elle se limitera à un exposé oral.

* A/58/150.

03-49319 (F) 230903 230903